



Commune de MINORVILLE 54385

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10-03042023 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	6
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	7
Date de Convocation :	27 mars 2023
Date d'affichage	27 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le 3 avril à 20h, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HENNEBERT, Maire.

Etaient présents : Madame Isabelle BRISSON, Messieurs Philippe HENNEBERT, Stéphane MOUROT, Stéphane SCHOUG, Jérôme MACQUIN et Marc THIRIOT.

Etaient absents excusés : Madame Astrid MALLICK ayant donné procuration à Monsieur Stéphane MOUROT et Monsieur Philippe NICLOUX.

Etaient absents : Madame Anne SCHOUG et Monsieur Aurélien ZIEGLER.

Monsieur Stéphane MOUROT a été désigné secrétaire de séance.

Le conseil délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Philippe HENNEBERT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	144 302,79	200 825,99	78 899,38	43 910,60
Résultats d'exercice excédent		56 523,20	34 988,78	

2/ Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits budgétaires aux différents comptes ;

3/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré : les jour, mois et an ci-dessus
Après dépôt en Sous- Préfecture mois et an ci-dessus
Acte rendu exécutoire, ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus ;
Et publication ou notification pour extrait conforme.

Le 03/04/2023

Le Maire
Philippe HENNEBERT

